

### *Le crime organisé*

Ces bandes se rapprochent, d'une certaine façon, des bandes de motards. Depuis 1920, les sociologues sont convaincus que les bandes de jeunes sont un tremplin vers le crime organisé de beaucoup plus grande envergure.

Il est essentiel que des mesures soient prises pour éviter la formation de nouvelles générations de criminels, mais je ne crois pas qu'une enquête sur le crime organisé soit une solution. Il faut mettre l'accent sur l'éducation et l'emploi.

Le gouvernement actuel, en réduisant le taux de chômage et en mettant l'accent sur les jeunes, a fait beaucoup en vue de la création d'un climat socio-économique qui ne soit pas propice à l'implantation du crime organisé.

Le crime organisé est une plaie dans la plupart des pays du monde. Même les pays de l'Est sont parfois prêts à avouer qu'ils n'en sont pas épargnés. Il y a une coalition internationale qui vise à s'attaquer aux problèmes à la grandeur de la planète.

C'est grâce à cette collaboration que nous connaissons les problèmes des autres pays. Il est quelque peu rassurant que de constater que le Canada, comparativement à la plupart des autres pays, n'est pas envahi par le crime organisé. Notre régime parlementaire et notre habitude de nommer les juges, les procureurs de la Couronne, les policiers et les administrateurs, au mérite, nous a assuré une tradition de fonctionnaires loyaux. C'est là une de nos plus sûres protections contre le crime organisé. Nous avons un système de justice pénal dans lequel nous pouvons avoir confiance et dont nous pouvons être fiers. Nous devons cependant être prêts à étayer cette confiance et cette fierté, d'une aide matérielle. Nous ne pouvons demander aux policiers, aux procureurs de la Couronne et aux juges dans notre pays de continuer à se battre contre le crime organisé sans leur fournir les outils nécessaires, et ces outils, pour l'instant, c'est le pouvoir de participer avec les autres pays à une forme d'entraide judiciaire, ainsi que le pouvoir de confisquer les revenus financiers du crime organisé. La Chambre peut leur fournir ces outils en adoptant les projets de loi C-68 et C-61. Nous devrions consacrer nos efforts à soutenir le système de justice pénal plutôt que d'en ignorer les besoins, en créant un travail de groupe, en créant un groupe de travail parlementaire spécial.

[Traduction]

**M. Benno Friesen (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur le Président, nous savons gré à la députée de Trinity (M<sup>lle</sup> Nicholson) d'avoir présenté une motion très intéressante portant création d'un comité spécial mixte de la Chambre des communes et du Sénat, qui serait chargé de faire enquête sur la nature et l'ampleur du crime organisé au Canada.

Je me rappelle le début de l'intervention de la députée de Trinity. Elle a fait remarquer que lorsqu'elle avait proposé une motion similaire l'année dernière, les interventions des députés ministériels avaient un air de famille. Elle affichait à cet égard un certain dédain, et je ne l'en blâme pas. Je ressens la même chose qu'elle à cet égard. Néanmoins, si nous voulions remonter aux éditions antérieures du hansard, je suppose que nous verrions qu'elle a pu se rendre coupable de la même faute il y a cinq ou six ans. Nous ne nous en formalisons pas, cependant.

Je dirai simplement que c'est un des maux que nous constatons à la Chambre et dont nous souhaiterions guérir.

Bien que la motion soit intéressante, je doute qu'elle soit réalisable. Je ne le dis pas parce que nous ne partageons pas les mêmes objectifs. Le problème dont elle parle a un caractère de grande urgence. Nous savons que le crime organisé s'infiltré dans de nombreux secteurs de notre société et inspire crainte et terreur dans de nombreux ménages, et se nourrit de la crainte et de la récrimination quand les conditions détaillées d'un contrat ne sont pas respectées. Nous savons que c'est un problème terrifiant au Canada. Je ne sais pas si l'on peut résoudre ou même cerner ce genre de problème au moyen d'un comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat.

Pour illustrer mon propos, j'aimerais parler d'une expérience que j'ai faite à l'époque où je vivais aux États-Unis. J'avais fréquenté une université du mid-ouest américain et je venais de recevoir mon diplôme. Parce que je n'avais pas les moyens de rentrer à la maison, j'ai décidé d'y postuler un emploi d'instituteur. C'était vers la fin des années 50, à l'époque où les États-Unis se ressentaient encore des effets du McCarthisme.

À cause de la vague du McCarthisme du début des années 1950, de nombreux États avaient adopté des lois afin d'obliger les gens qui étaient de quelque façon à l'emploi du secteur public, les enseignants par exemple, à s'engager sous serment à respecter la Constitution des États-Unis. L'intention était admirable et je ne blâme pas le moins du monde ces États d'avoir voulu s'assurer que les employés du gouvernement, surtout ceux à qui ils confiaient l'éducation de leurs enfants, adhéraient à l'idéal démocratique et n'appuieraient aucune tentative de renverser par la violence le gouvernement des États-Unis.

L'ennui, cependant, c'est que les gens respectueux de la démocratie, épris de liberté et soucieux de défendre les droits de la famille et des enfants étaient exclus par exemple de la profession d'enseignant s'ils n'étaient pas citoyens américains. Ils étaient dans l'impossibilité d'aider les États-Unis en prônant l'idéal démocratique et en favorisant la liberté dans ce pays. Cependant, des Américains de naissance qui pouvaient être des citoyens à part entière en dépit de leurs sympathies communistes et qui étaient tout prêts à favoriser le renversement du gouvernement par la violence n'auraient eu aucun remord à prêter un serment comme celui-là, puisque leur sens de la moralité n'était assujéti à aucun absolu, qu'il s'agisse de l'honnêteté ou de la vérité. Ils ne se soucieraient guère de prêter un serment d'allégeance à la Constitution des États-Unis pour s'efforcer ensuite de renverser le gouvernement américain. Cela ne gênerait nullement des gens de cet acabit.

Il y avait une anomalie entre ceux qui voulaient préserver et favoriser la démocratie aux États-Unis et qui étaient exclus s'ils n'étaient pas citoyens et ceux qui auraient volontiers créé des problèmes aux États-Unis, étant disposés à prêter un serment qu'ils n'avaient nullement l'intention de respecter. Le problème est que la proposition de la députée de Trinity tout en n'étant pas précisément parallèle adopte un ton analogue.